

République Française Département de la Creuse Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest Envoyé en préfecture le 19/04/2018 Reçu en préfecture le 19/04/2018

Affiché le

ID: 023-200067189-20180405-20180427B-DE

2018/04/27b

## COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 05 avril 2018 - Délibération n° 2018/04/27b

Retire et remplace la délibération n°2018-04-27a visée le 13 avril 2018

<u>Objet</u>: PROPOSITION DE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHE PUBLIC RELATIF A LA MISE EN PLACE D'UN OUTIL NUMERIQUE DE GESTION ET DE VALORISATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE DE RANDONNEE

L'an deux mille dix-huit, le 05 avril, à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle Confluences, commune de Bourganeuf sur la convocation en date du 29 mars 2018, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## Etaient présents :

MM. PACAUD – SARTY – ESCOUBEYROU – RIGAUD – SZCEPANSKI – LALANDE – GIRON – DESLOGES – LEGROS – AUBERT – PARAYRE – DUGAY – ROYERE – CHAUSSADE – TRUNDE – BUSSIERE – RABETEAU – LUMY – DEPATUREAUX – PEROT – SCAFONE – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – PAMIES – PATEYRON – GAUDY – GAILLARD – PICOURET – DOUMY et Mmes LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – LAGRAVE –SUCHAUD – DURANTON – MOREAU – HYLAIRE – DUMEYNIE – BATTUT – DEFEMME et LAPORTE.

<u>Etaient excusés</u>: MM. JUILLET – CHAUSSECOURTE – CHOMETTE – SIMONET – MAZIERE – MARTINEZ – LABORDE – MOULINIER – MMES PIPIER – CAPS – POUGET-CHAUVAT – NOUAILLE et PATAUD.

## **Pouvoirs**:

1. M. JUILLET donne pouvoir à M. PACAUD - 2. M. JOUHAUD donne pouvoir à M RIGAUD - 3. Mme PIPIER donne pouvoir à Mme JOUANNETAUD - 4. Mme CAPS donne pouvoir à M. LALANDE - 5. Mme POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. CALOMINE - 6. M. MARTINEZ donne pouvoir à M. DESLOGES - 7. M. LABORDE donne pouvoir à M. PATEYRON - 8. M. MOULINIER donne pouvoir à Mme DEFEMME - 9. Mme PATAUD donne pouvoir à Mme SUCHAUD - 10. Mme NOUAILLE donne pouvoir à M. GAILLARD - 11. M. CHOMETTE donne pouvoir à M. GRENOUILLET.

<u>Suppléances</u>: M. LEGROS remplace M. MAZIERE – M. PICOURET remplace M. COUSSEIROUX – Mme DURANTON remplace M. SIMONET – Mme MOREAU remplace M. GAUCHI.

Secrétaire de séance : Mme Nadine DUMEYNIE.

## Scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
64	44	55			
Pour	Contre	Abstentions	Blanc	Nul	Refus de vote
55	-	-	-	-	-

Envoyé en préfecture le 19/04/2018

Reçu en préfecture le 19/04/2018

Affiché le

ID: 023-200067189-20180405-20180427B-DE

Vu la délibération n°2018-04-27 du Conseil communautaire en date du 05 avril 2018 concernant la conventioncadre multipartite relative à l'administration d'une application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée et de plan de financement prévisionnel,

M. Le Président explique qu'afin de mettre en œuvre le projet de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée, il est nécessaire de constituer un groupement de commandes.

Ce groupement de commande et son fonctionnement sont formalisés par une convention jointe.

La Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procèdera à l'organisation de la consultation. Chaque membre du groupement signera le marché correspondant à ses besoins propres et s'assurera de sa bonne exécution.

Les frais liés à la procédure de désignation du cocontractant ainsi que les frais de publicité liés à la passation du marché seront supportés par le coordonnateur du groupement de commandes. En contrepartie, ce dernier bénéficiera d'une mise à disposition du chargé d'animation d'une durée de 5 jours.

Le coordonnateur réalisera la procédure sous forme de Marché à Procédure Adaptée (MAPA).

M. Le Président présente le financement du projet :

Investissement: 126 000 € sur 3 ans

La part de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest est évaluée à 14 527,80 € sur 3 ans avec une aide prévisionnelle Leader de 9 685,20 € (autofinancement prévisionnel de 4 842,60 €)
La partie investissement comprend :

- Le développement de l'application web métier, site internet et mobile
- Les outils de communication pour la promotion de l'outil (vidéo, évènementiel de lancement...)
- La traduction des fiches
- Fonctionnement: 61 431 € sur 3 ans

La part de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest est évaluée à 7 082,99 € sur 3 ans avec les aides Leader, contrat de Parc de 3 226,65 € (autofinancement prévisionnel de 2 439,75 €) La partie fonctionnement comprend :

- Le recrutement pendant 18 mois d'un chargé de mission pour intégrer les données SIG
- L'animation et la coordination du dispositif par les agents du PNR

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- → Autorise la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la mise en place d'une application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée :
- → Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes jointe à la présente délibération ;
- → Accepte que la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé ;
- → Autorise M. Le Président à signer la convention du groupement de commandes ainsi que tous les documents afférents à cet objet ;
- → Désigne M. Didier MARTINEZ comme membre titulaire et M. Daniel CHAUSSADE comme membre suppléant pour siéger au sein de la Commission MAPA ;
- → Autorise M. Le Président à signer le marché à intervenir
- → Autorise le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits, Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Sylvain GAUDY